



Tarifs et règlement - 2020/2021/2022

La Maison Montessori est une école privée hors contrat gérée bénévolement. Bien que contrôlée par l'Education Nationale, elle ne perçoit aucune subvention de l'Etat ou de toutes autres collectivités.

Pour le bon fonctionnement de cette école et le bien-être des enfants, le respect des règles tarifaires et scolaires énoncées ci-après sera donc essentiel.

Scolarité : lundi, mardi, jeudi, vendredi (soit 4 jours/semaine) de 8h20 à 17h. Pas d'école le mercredi.

La Pédagogie Montessori préconise (pour que l'enfant en bénéficie pleinement) un temps minimum de travail, échelonné sur la journée complète. Le temps du repas de midi est aussi très important dans cette philosophie éducative. L'école étant maintenant obligatoire dès l'âge de 3 ans, il est donc vivement recommandé d'inscrire l'enfant à plein temps.

Mi-temps : Il ne sera autorisé que pour des cas particuliers, déterminés par l'Équipe Pédagogique et/ou para-médicale de l'École ou accompagnant l'enfant. Toute demande de mi-temps devrait être validée par l'inspecteur de l'Education Nationale sur demande écrite des parents à l'école et validée par l'école.

Garderie : **Le matin** : Gratuite à partir de 8h. **Soir** : de 17h. à 18 h. = payante

Vacances : Celles de l'Éducation Nationale, soit :

- Automne
 - Noël
 - Février
 - Printemps
 - Été : 8 semaines
- } 2 semaines

sauf modification de la part de l'École, annoncée 2 mois à l'avance aux parents, par écrit et/ou par mail.

Tarifs (coût annuel pour 1 enfant)

Frais de dossier : Frais administratifs de constitution du dossier (adhésion à l'AMF -Association Montessori de France-, achat de matériel dédié à l'enfant). À payer en 1 fois à l'inscription, à chaque début d'année scolaire. En sus des frais de scolarité. Non remboursables. Encaissable à l'inscription.

Si vous ne voulez pas être adhérent à l'AMF, merci de cocher cette case mais la cotisation ne sera pas déduite de vos frais de dossier.

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Frais de dossier (en sus des frais de scolarité) Pour les nouveaux élèves : Pour les anciens élèves :	150€/enfant/an 80€/enfant/an	130€/enfant/an 60€/enfant/an	120€/enfant/an 50€/enfant/an
Frais de scolarité : Plein temps *payé par la famille : *financé directement par l'entreprise (employeur d'un des parents) :	410€/enfant/mois 580€/enfant/mois	380€/enfant/mois 550€/enfant/mois	350€/enfant/mois 530€/enfant/mois
Mi-temps (sous conditions et après acceptation de l'École) *payé par la famille : *financé directement par l'entreprise (employeur d'un des parents) :	380€/enfant/mois 550€/enfant/mois	340€/enfant/mois 530€/enfant/mois	330€/enfant/mois 500€/enfant/mois

Frais de scolarité : Ils sont forfaitaires. Payables dès l'inscription. Aucune réduction ne sera accordée en cas d'absence de l'enfant. Possibilité de payer en 11 fois maximum. Encaissements : sur 11 mois maximum (de juillet à mai). Encaissés avec 2 mois d'avance sur la scolarité réelle. Modes de paiement possibles :

-prélèvements - exceptionnellement par chèques (ordre : La Maison Montessori)

Date limite de dépôt des frais de scolarité :
Première semaine de la rentrée en septembre

Frais de cantine : 4 € / repas maximum sur 4 jours/semaine (L, Ma, J, V)

Payable sur facture, en début du mois suivant.

Absence (**prévenir au plus tard, le mardi de la semaine précédente**) : repas déduit de la facture uniquement à cette condition-là.

Repas occasionnels : 4 € max. / repas

Lunch box (déconseillé sauf cas exceptionnel médical): 1,5 €/repas/enfant + obligation d'une décharge signée des parents.

Repas particulier (allergie, végétarien, sans porc) = facture avec plus-value. Devis écrit préalable, obligatoirement accepté et signé par les parents.

Frais de garderie : 4 € / enfant / jour de 17h. à 18 h.

Retards : 3 € / ¼ d'h. / enfant / jour

Frais de sortie :

Les sorties exceptionnelles : Les frais pour les sorties organisées par l'école sont en supplément.

Les sorties régulières, occasionnelles ou mensuelles : Les frais sont supportés par l'école.

Je soussigné(e), M. ou Mme exerçant l'autorité parentale sur l'enfant, né(e) le à, de nationalité

autorise mon enfant à participer :

aux sorties scolaires régulières (médiathèque, théâtre, sportives...)

aux sorties occasionnelles (en élémentaire plus particulièrement et pour 3-6 et 6-12 :world cleanup day, verger de Cornebarrieu, associat° 3ème âge etc...).

aux sorties exceptionnelles (sortie de fin d'année, sortie d'une journée entière, voyages, séjours type classe verte...).

Pour les sorties scolaires exceptionnelles (sortie de fin d'année, visite de musée etc...), la participation financière que nous verserons (non remboursable en cas de désistement après réservation) vaudra acceptation et autorisation.

En cas de non autorisation de sortie de notre part (parents), nous nous engageons à garder notre enfant chez nous à nos frais le temps de la sortie.

Fait le, Signature(s) d'une ou des personnes exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :

Inscription

L'enfant est inscrit à l'école « La Maison Montessori » de Cornebarrieu jusqu'au terme de l'année scolaire.

Désistement : En cas de désistement dans les 30 jours suivant l'inscription définitive, le premier mois de scolarité et les frais de dossier seront encaissés.

Au-delà de 30 jours après l'inscription définitive, l'année scolaire sera due intégralement.

Seules exceptions : maladie grave, décès, mutation professionnelle (avec justificatifs).

Lors de l'inscription annuelle, vous devrez fournir :

- 1 chèque : frais de dossier. Encaissé à l'inscription non remboursable.

- 2 chèques : arrhes équivalents à 2 mois de scolarité (juin et juillet de l'année scolaire), permettant de formaliser l'engagement du parent. Encaissés en juillet et août précédant le début de l'année scolaire.

Retrait de l'enfant en cours d'année (maladie, déménagement, etc.) : Préavis de 2 mois.

Annoncé 2 mois avant par lettre écrite (envoyée en recommandé avec Accusé de Réception, ou remise en mains propre). Quels que soient les motifs du retrait, ces 2 mois de préavis sont dus et seront encaissés.

Inscription d'un enfant en cours d'année : Vous devrez fournir un chèque d'arrhes correspondant à 2 mois de scolarité et encaissable immédiatement. Ces arrhes seront déduites en juin et juillet de l'année scolaire en cours. Le mois d'arrivée sera dû en totalité.

Ré-inscription : Elle doit être annoncée par écrit au plus tard fin janvier de l'année en cours, afin d'assurer une place à l'enfant pour l'année suivante et accompagnée du règlement signé et paraphé,

Ambiances

Dans la pédagogie Montessori, les différentes tranches d'âges sont appelées "Ambiances", de même que les lieux qui leur sont affectés.

Selon les préconisations de l'AMI, l'ambiance 3-6 ans accueille entre 28 et 30 enfants, avec 2 à 3 adultes formés et diplômés AMI.

L'ambiance 6-12 ans accueille entre environ 25 enfants, avec 2 à 4 adultes formés Montessori et de préférence diplômés AMI. Possibilité de diviser cette ambiance en deux : 6-9 ans et 9-12 ans.

Conformément aux préconisations de l'Association Montessori Internationale basées sur l'observation scientifique de Maria Montessori, les temps de travail du matin et de l'après-midi seront de 2h30 à 3h ininterrompus. Il y aura une récréation après le repas de midi à l'extérieur selon la météo.

Accueil du matin :

En Maison des Enfants : Accueil échelonné de 8h00 à 8h40

Pour des raisons scolaires et pédagogiques évidentes, mais aussi d'assurance et de sécurité, **aucun enfant ne sera pas accepté au-delà de 8h40. Les parents dépassant les horaires le matin se verront contraints de garder leur enfant avec eux toute la journée en cas de retard récurrent et l'accès ne leur sera pas donné à l'école. Le fait de s'excuser et de prévenir ne dédouanant pas.**

De même, le temps de séparation doit être le plus court possible.

En élémentaire : **8h30** rentrée en classe.

Dans l'intérêt de tous, enfants et éducateurs, le temps d'accueil du matin n'est pas un temps propice pour des échanges personnalisés entre parents et éducateurs. Merci donc de prendre rendez-vous avec l'éducatrice pour avoir le temps nécessaire de parler ensemble de votre enfant.

Départ : Échelonné de 16h45 à 17h00 (13h20 à 13h35 pour les ½ temps) sauf RDV médical .

Responsabilité :

En fin de journée scolaire, dès l'arrivée du parent et après l'heure de fermeture, l'enfant est sous l'entière responsabilité de son parent. Il n'est ni à la charge des éducateurs, ni à celle de l'équipe administrative ou technique.

Il est donc rappelé que, en dehors des créneaux horaires listés ci-dessus, la responsabilité des éducateurs, ou de l'École ne pourra en aucun cas être engagée.

Donc, pour des raisons de responsabilités, mais aussi d'assurance et de sécurité, le temps de départ doit être le plus court possible.

Je soussigné(e),responsable légal de l'enfant

..... atteste décharger de toutes responsabilités l'école Montessori de Cornebarrieu quant à ce qu'il pourrait arriver à mon enfant à partir du moment où je suis présent moi ou mon compagnon/compagne (rayez la mention inutile), ou la personne autorisée à venir chercher mon enfant dans l'enceinte de l'école, l'enfant étant considéré être sous ma/sa surveillance, notamment dans le jardin de l'école ou sur le parking. Ceci est valable tant pour le plein temps (à partir de 16h45) que pour le mi-temps (à partir de 13h20).

Fait pour valoir ce que de droit, ce jour à Cornebarrieu.

(signature)

Objets personnels :

Affaires et objets autorisés à l'École : des changes pour l'enfant (vêtements, couches, bottes ...), **1 seul** petit doudou et/ou sucette si l'enfant fait la sieste (de préférence toujours les mêmes), 1 petit sac.

Tout autre objet (ou peluche) sera interdit. Dans le cas contraire, l'école se dégage de toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration de ces objets.

La vie de l'enfant et de ses parents au sein de l'Ecole Montessori de Cornebarrieu:

Un enfant ne pourra se construire correctement et de manière équilibrée que si ses deux univers (celui de l'école et celui de la maison) sont en concordance et en cohérence. Le tableau ci-dessous a pour objectif d'informer les parents sur l'un des deux univers de l'enfant : celui de l'École.

Chaque être humain quel qu'il soit, a des **Droits** mais aussi **des Devoirs**. La mission pédagogique incombant à l'adulte (et en tout premier lieu au parent) étant de les enseigner et de les transmettre à l'enfant et ce, bien avant qu'il ne soit en âge de rentrer à l'école. Dès lors, l'enfant sera en capacité de respecter ces règles communes quand il sera scolarisé.

De même, afin que l'éducation reçue à la maison soit le plus possible en harmonie avec les principes donnés à l'école, les parents seront invités à une assemblée en début d'année scolaire. Y seront expliqués notamment les grands principes de l'Éducation selon Maria Montessori, tel que le respect de l'environnement de chacun (êtres humains, animaux, nature, travail de l'autre, matériel...), de façon à ce que l'enfant puisse bénéficier de repères fixes qui l'aideront à se construire intérieurement et socialement.

Nous vous serions reconnaissants d'expliquer ces droits et devoirs à votre enfant en fonction de son âge :

Je perds mes droits si je ne remplis pas mes devoirs.

DROITS

J'ai le droit :

- de vivre et apprendre en sécurité à l'école, à l'abri de toute agression physique ou verbale de la part de qui que ce soit
- de penser librement et d'être respecté dans mon individualité
- d'être respecté par tous, de n'être ni humilié, ni insulté, ni jugé, ni comparé aux autres, que ce soit par les éducateurs, les autres enfants ou les adultes en général
- d'avoir des activités dans une atmosphère calme, conviviale et agréable pour tous
- d'avoir un accompagnement de qualité correspondant à mon niveau
- "aide moi à agir par moi-même",
- "aide moi à découvrir le monde",
- "aide moi à penser par moi-même"
- de vivre et apprendre dans un endroit rangé, propre et bien entretenu ainsi que dans de bonnes conditions d'hygiène
- de voir prise en compte, de façon bienveillante et objective, ma situation personnelle
- d'avoir un "environnement préparé" pour grandir : matériel dans la classe, matériel dans le jardin
- de ne pas être bousculé et d'être au calme pendant les changements de classe et les "récréations"
- d'intervenir et d'être écouté en classe après avoir levé la main silencieusement et à condition que ce soit pour une intervention réfléchie et constructive
- d'exposer mes arguments, de donner des explications en cas de non respect des règles

DEVOIRS

J'ai le devoir :

- d'être poli, respectueux vis à vis de l'équipe éducative, des camarades et de ne tenir aucun propos moqueur ou agressif
- d'écouter les autres
- de ne manifester aucune violence physique, d'être le plus honnête possible : tricheries et mensonges ne sont pas permis
- de respecter les plus jeunes, tant dans les propos que dans l'attitude
- de respecter le temps de repos des plus jeunes
- de n'apporter ni d'objets dangereux (qui seront immédiatement confisqués), ni jouets, ni confiseries, ni téléphone portable
- d'être présent et d'arriver à l'heure
- de respecter et de prendre soin des locaux ainsi que du matériel mis à ma disposition ; je devrai réparer ce que je dégrade
- de respecter l'environnement matériel et vivant (végétation, animaux) et les lieux environnant l'école (parking, voisinage, espaces fleuris...)
- de me déplacer dans l'établissement dans le calme, sans cris ni bousculades
- de lever la main silencieusement pour demander la parole et d'attendre mon tour pour intervenir en respectant le temps de parole des éducateurs et des camarades
- de respecter mon contrat de travail ainsi que les dates et consignes de travail demandés par les éducateurs
- de déjeuner ou de goûter proprement dans les classes ou le jardin, et de nettoyer ensuite
- de respecter les règles d'hygiène
- d'accepter les "sanctions" prises à mon encontre au cas où je ne respecterais pas l'une des règles de vie de l'école.
- de coopérer à la vie de l'école à tout moment, d'être dans l'entraide et dans le partage

Dans un souci de respect de la vie en communauté, lorsque les non-respects de ces *Devoirs* se seront reproduits plusieurs fois, cela pourra donner lieu à une conséquence, préalablement expliquée à l'enfant en présence d'au moins un de ses parents (par exemple, réparer son erreur pendant un temps de loisirs). L'accumulation de « fautes » lourdes ou graves (par exemple, insulte à un adulte, blessure grave) pourront être sanctionnées par l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant. Ces sanctions, graves, seront prises en concertation avec la Direction et les éducateurs concernés, les parents ayant été informés auparavant des manquements à la discipline et au respect.

La bienveillance envers les enfants et tout un chacun ne dispense pas du respect, de la politesse envers les adultes et les autres enfants et du respect des règles.

Événements

Une sortie ou événement sera organisé en début ou fin de l'année avec parents et enfants afin que ceux-ci puissent faire connaissance (repas, pique-nique, balade, etc... selon les années).

Pour une ambiance bienveillante, conviviale et familiale, il est important que tous y participent, selon leurs possibilités respectives.

Nous invitons les enfants et les familles à organiser en fin d'année une fête de l'école, pendant laquelle les enfants pourront présenter des chansons et/ou danses à leur famille. Et pour prolonger ce moment festif et le plaisir d'être ensemble, il s'en suivra un buffet «auberge espagnole», constitué et organisé par les familles des enfants scolarisés.

Pendant les différentes vacances (et aussi celles d'été), il pourra être demandé aux familles des bénévoles pour venir s'occuper des animaux de l'école sur place. Ainsi, la responsabilité que l'enfant a envers l'animal, pourra continuer, même hors temps scolaire, ce qui fait partie de la pédagogie Montessori.

Les différents lieux et moments au sein de l'école

Vestiaire

C'est un endroit **calme**.

Pour les plus jeunes, c'est déjà un endroit de travail : l'enfant y apprend l'autonomie pour enfiler ou retirer son manteau, ses chaussures ou chaussons, bottes...avec éventuellement un adulte.

Les plus grands poursuivent leur apprentissage de l'ordre et du respect de leurs affaires et de celles des autres. La ponctualité est importante le matin afin que les enfants puissent se mettre au travail dans les meilleures conditions dès leur arrivée. En effet, la concentration sur le travail, très fugace mais très intense chez le petit enfant est une donnée essentielle de la pédagogie Montessori, mais elle nécessite une certaine sérénité dans l'ambiance que des arrivées tardives dérangerait. Ne pas interrompre les enfants durant leurs activités constructives, c'est les respecter et leur permettre de s'accomplir, de se construire en toute quiétude.

Seuls les parents des enfants rentrant en 1^{ère} année de Maison des enfants peuvent les accompagner à l'intérieur dans l'entrée le matin.

Les autres parents accompagneront leur enfant au portillon ou à la porte d'entrée seulement afin de favoriser le calme et l'autonomie.

L'Ambiance elle-même

L'entrée se fait **dans le calme en chuchotant, même pour les parents**.

Tout retard perturbe non seulement l'enfant concerné, mais également le groupe des enfants et adultes.

Tous les matins lorsqu'il rentre dans l'*ambiance*, les parents veilleront à ce que l'enfant porte son tablier (pour les enfants de 3-6 ans) et ses chaussons. Ils veilleront également à ce qu'il accroche ses vêtements sur son cintre, range bien ses chaussures dans son casier le matin, et remette bien ses chaussons le soir.

Les parents n'ont pas accès à la classe, ils doivent s'arrêter au vestiaire-tiroirs-doudous.

Le matériel est réservé aux enfants : il n'est pas accessible aux parents.

Afin de préparer l'enfant à ses responsabilités et devoirs d'adulte, certaines tâches sont accomplies par les enfants : rangement, service de table, arroser les plantes, nourrir et prendre soin des animaux, calendrier, etc...

Selon la classe, elles changent par semaine ou par quinzaine.

L'école Montessori de Cornebarrieu (*la Maison Montessori*) comprend une *Maison des Enfants* et une *ambiance élémentaire*.

C'est le lieu de vie, de travail et de rencontre des enfants, de leurs parents et de l'équipe pédagogique. C'est ainsi que toute proposition d'intervention pédagogique qu'un parent pourra proposer (présentation d'un métier, d'une fête particulière, d'un pays, etc...) sera particulièrement bienvenue, mais préalablement réfléchi et étudié avec les enseignants concernés.

Repas

Dans un esprit de convivialité, du bien vivre ensemble, mais aussi de découverte et d'éducation au goût, il sera demandé aux enfants de goûter aux plats proposés à midi, mais aussi à ceux proposés par les parents (gâteaux d'anniversaire, par exemple).

Il est bien entendu que les motifs de religion ou de santé n'entrent pas dans cette règle-là.

À table, nous appliquons les règles du savoir-vivre et de la politesse française liés à notre culture, sans omettre de parler des autres cultures quand l'occasion se présente. Dès l'âge de 2 ans, l'enfant a les capacités neuronales et psychomotrices pour se tenir correctement à table.

Cela veut dire : manger proprement avec un couteau et une fourchette, goûter de tout sans gaspiller la

nourriture et en respectant ses voisins de table. Nous considérons que ces règles sont la base d'une tenue correcte à table et elles aideront l'enfant à gagner en autonomie afin de pouvoir s'adapter à l'environnement qu'il rencontrera dans sa vie de tous les jours et à l'avenir.

Les enfants sont libres de venir à table, ou non comme ils sont libres de manger, ou non.

La règle est la suivante : s'ils choisissent de venir à table, ils goûtent à l'entrée et au plat principal. Concernant l'Éducation au goût, il a été prouvé de manière scientifique que l'on doit goûter au moins 7 fois un aliment avant que le cerveau ne l'apprécie... ou pas.

Laitage et dessert ne sont pas obligatoires, l'enfant les mange s'il le désire.

Par souci de préservation de la planète, d'anti-gaspillage et de respect de la nourriture, les enfants sont servis en fonction de leur demande mais on veille à ce qu'ils ne gaspillent pas.

Anniversaire

Les bonbons et les boissons gazeuses sont interdits.

À éviter : sucreries, gâteaux et pâtisseries ultra-sucrés.

En Maison des Enfants : L'enfant concerné aura sa cérémonie d'anniversaire au moment du regroupement. Grâce à des repères chronologiques, cette cérémonie est un outil supplémentaire pour aider l'enfant à se repérer dans le temps (passé, présent, futur).

En 6-12 : l'équipe et les enfants décideront de quelle façon ils l'organiseront.

Cuisine

L'accès à la cuisine est interdit aux enfants.

Sieste - temps calme

Un temps de repos est "obligatoire" pour les jeunes enfants (jusqu'à 6 ans), mais nous sommes à l'écoute du besoin de chaque enfant. Deux solutions sont possibles : sieste dans la salle de sieste tant que de besoin, ou relaxation dans l'ambiance elle-même jusqu'à 14h30 environ.

Pour les enfants de 6 à 12 ans, un temps calme d'environ 15mn sera proposé aux enfants (lecture, relaxation, sieste, histoire...).

Toilettes

L'hygiène doit y être scrupuleusement respectée : tirer la chasse d'eau, se laver les mains, remettre la serviette sur le support, utiliser correctement le papier hygiénique....

Il est souhaitable qu'un enfant en *Maison des enfants* soit propre au plus tard après les vacances d'automne, pour perturber le moins possible le groupe et surtout parce que la propreté est en corrélation avec une certaine maturité physique et neuronale lui permettant de se développer positivement dès son arrivée dans l'école.

Les enfants d'élémentaire sont également responsables de l'état d'hygiène des toilettes et de l'ambiance qui leur sont offerts.

Jardin

Pour des raisons de sécurité évidentes, **le portillon d'accès au jardin doit tout-le-temps rester fermé, avec sa targette verrouillée.**

Des espaces de jardinage et des espaces de jeux sont organisés dans les jardins de maison des enfants et d'élémentaire..

Les potagers, poulaillers, clapiers etc.... sont interdits d'accès sans un adulte, sauf autorisation.

Tout espace d'herbe ou de terre est interdit à tout véhicule.

Les jeux de sable doivent rester dans le bac à sable et le sable reste dans le bac à sable ; on s'assied au bord du bac à sable et les pieds restent à l'extérieur.

Des jeux spécifiques sont installés pour grimper : il est donc interdit de grimper aux arbres et au grillage.

Jeux et ballons doivent rester dans le jardin et ne pas se retrouver chez les voisins.

Il est interdit de creuser, de détériorer la végétation, le matériel ou de faire mal aux animaux.

Une poubelle est à disposition pour tout déchet.

Pour la sécurité, le toboggan doit être descendu pieds-en-avant.

L'hygiène n'autorise pas les "toilettes" dans le jardin et pendant les récréations extérieures, l'enfant doit entrer dans l'école pour aller aux toilettes.

Les parents, pendant les fêtes ou autres moments d'échanges conviviaux dans l'enceinte de l'École, doivent veiller à faire respecter ces règles par leurs enfants.

Après 17h, l'accès aux jeux est interdit, sauf pour les enfants de la garderie.

Le départ du parent et de son enfant doit donc se faire très vite pour permettre à l'équipe surveillante de mieux gérer les enfants restants.

La vie des parents dans l'école

Toute aide matérielle (jardinage, peinture, bricolage, autre.....) de la part des familles, sera toujours la bienvenue.

Changement de situation (maladie, déménagement, situation familiale, professionnelle, autre) à signaler immédiatement à l'équipe pédagogique.

Hygiène : Les enfants doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable (personnelle et des vêtements) et indemnes de parasites.

Afin d'éviter une prolifération importante, si les parents constatent la présence de parasites quels qu'ils soient chez leur enfant, ils doivent impérativement prévenir la Directrice pour qu'elle puisse en informer les autres parents.

L'école se réserve le droit de refuser un enfant parasité sans preuve d'un traitement antiparasitaire.

En Maison des Enfants: Les parents doivent veiller à ce que leurs enfants aient au moins deux changes (culottes, chaussettes, T-shirts, pantalons, jupes, robes, shorts, pulls, tricot, couche-culotte pour la sieste) à leur disposition dans l'école tous les jours. Des tiroirs nominatifs individuels à cet effet sont disposés près des toilettes.

Merci de veiller régulièrement à ce que les changes soient adaptés à la saison.

L'apprentissage

En tant que parents mettant leur(s) enfant(s) dans cette école, vous vous engagez à :

- ï Respecter la pédagogie de Maria Montessori et à en appliquer la philosophie au sein de votre famille et à votre domicile familial.
- ï Appliquer les notions de bienveillance envers tous les membres de votre famille, les autres parents et enfants de l'école, l'équipe pédagogique dans sa globalité et toutes personnes intervenantes dans cette école.
- ï Faire preuve de compréhension envers votre enfant et l'équipe pédagogique en acceptant que votre enfant se construise à son rythme et, de ce fait, ne sache pas forcément lire, écrire et compter à 5 ans ½ - 6 ans en sortant de la *Maison des Enfants*. Ce qui est surtout important à la *Maison des Enfants*; c'est que l'enfant construise et développe correctement son estime et sa confiance en lui. Car ce sont les fondations de son équilibre et de son développement, et c'est ce qui lui permettra ensuite d'aborder sereinement les apprentissages cognitifs, nécessaires en école élémentaire.
- ï Concernant la *Maison des Enfants* (3-6 ans), accepter que l'enfant ne ramène pas de travail écrit chez lui, sauf s'il le désire. Car son travail est principalement basé sur la manipulation du matériel Montessori dans l'*ambiance*.
En élémentaire, accepter que l'enfant fasse certains exercices ou recherches nécessaires à son accompagnement dans son développement et ses apprentissages.
- ï Respecter le fait que, conformément à la pédagogie de Maria Montessori, les enfants vont manipuler du vrai matériel, cassable, fragile (verre, porcelaine, etc....) de vrais couteaux et autres outils à bouts pointus ou tranchants, des bougies et autres matériaux et ustensiles pouvant présenter «des risques» ; mais c'est cela qui va permettre à l'enfant de se construire et de se préparer au monde qui l'entoure, en rentrant dans l'autonomie.
- ï Être transparent avec l'équipe pédagogique sur tout ce qui arrive aux membres de votre famille et qui pourrait éventuellement perturber l'enfant. Il nous sera difficile d'accompagner correctement l'enfant si nous ignorons certains faits qui pourraient être à l'origine de son changement de comportement, d'attitude, ou autres.....
- ï **Participer à : au moins une réunion sur la Pédagogie Montessori par an, et à au moins deux réunions pédagogiques par an (comprenant réunion de pré-rentrée). Dans le cas contraire, ce pourra être une raison de non réinscription de l'enfant l'année suivante.**

Contact

La directrice vous communique le numéro d'une ligne de téléphone portable afin que les parents puissent nous avertir à tout moment, de préférence par SMS pendant les heures d'école du lundi au vendredi de 8h00 à 18h.

Il n'y a pas de permanence téléphonique, mais une ligne fixe avec messagerie 05 61 59 12 82 permet de recevoir les appels, de rappeler les personnes et de joindre les parents, administration, etc.....

Il est également possible d'envoyer des mails à l'adresse suivante : lamaisonmontessori@orange.fr.

La directrice vous sera reconnaissante de respecter sa vie privée et son besoin de repos en évitant

de l'appeler en dehors des heures raisonnables, dimanche et jours fériés sauf cas d'extrême urgence.

Goûters et fleurs

Chaque famille devra apporter à tour de rôle un bouquet de fleurs (valorisant pour l'enfant car cela lui permet de faire l'activité «faire un bouquet», et cela embelli *l'ambiance où il vit 4 jours par semaine*), et le goûter pour la semaine et pour tous les enfants (fruits, légumes, œufs durs, fromages brebis ou chèvre à pâte mi-dure). Merci d'apporter tout cela le lundi entre 8h et 8h30 (le plus tôt possible) afin que nous ayons le temps de préparer les plateaux avant 9h.

Si la quantité n'est pas suffisante pour la semaine, nous en redemanderons pour le jeudi et/ou le vendredi.
Ex de fruits et légumes : orange à jus, pommes, bananes, poires, melons, fraises, pastèque, radis, concombres, carottes, fruits secs, tomates, tomates cerises,

- Goûter du matin

Le matin, les fruits et légumes seront préparés individuellement par des enfants volontaires accompagnés par l'assistante, puis en autonomie.

Ce goûter n'est pas obligatoire, et ne mangent que les enfants qui en ressentent le besoin.

- Goûter de l'après-midi

Le matin, les enfants feront eux-mêmes du pain ou un gâteau (dans le cadre des responsabilités hebdomadaires). Un adulte le mettra à cuire au four. Ou alors, en début d'après-midi, ils prépareront des fruits et légumes qui seront proposés aux enfants vers 16h20.

Ce goûter n'est pas obligatoire, et ne mangent que les enfants qui en ressentent le besoin.

Le parking et les accès

Il y a un portail d'accès automatisé avec interphone et un portillon fermés pour accéder au parking de l'école et aux locaux.

A partir de **8h45** le matin et **18h15** le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi hors temps de fermeture scolaire, le portail d'accès au parking de l'école sera fermé automatiquement. **Les parents dépassant les horaires le matin se verront contraints de garder leur enfant avec eux toute la journée en cas de retard récurrent et l'accès ne leur sera pas donné à l'école. Le fait de s'excuser et de prévenir ne dédouanant pas.**

Sur le parking, il est obligatoire de se garer en marche arrière (conformément au code de la route) pour des raisons évidentes de visibilité et donc, de sécurité.

Durant les vacances scolaires, week-end, jours fériés, le portail sera fermé et l'accès ne se fera que sur autorisation de la Directrice.

L'École n'est en aucun cas responsable des vols et dégradations commis sur le parking.

Véhicules à moteur :

Il est indispensable de se garer sans gêner quiconque et de stationner le moins longtemps possible. Les enfants sont sous la surveillance de leurs parents de la descente du véhicule quel qu'il soit, jusqu'au vestiaire et à leur arrivée dans la classe elle-même.

Il est interdit de stationner sur la voie publique ou les bas-côtés sur le chemin de Testete.

Vélos :

Les familles qui viennent en vélo, sont priées de garer leur vélo correctement dans les parkings à vélos prévus à cet effet sur le parking de l'école, près du jardin.

Piétons :

Il est formellement interdit de cheminer sur le parking. Vous devez emprunter le chemin piétonnier qui se trouve (en rentrant) sur la droite du parking, jusqu'au portillon de l'école.

Relations avec le personnel de l'école (membres du Bureau de l'Association, Directrice, éducateurs(rices), assistants(es), personnel d'entretien, aides, stagiaires, bénévoles, etc...)

Un de nos objectifs est de permettre à chacun de vivre pleinement et dans la bienveillance la tâche qu'il doit accomplir, et d'échanger nos expériences.

Des réunions collectives et individuelles sont organisées durant l'année (voir calendrier). Notez-les bien sur

vos agendas. Les uns et les autres sont indispensables à la "vie de votre enfant" dans notre "ambiance montessorienne". Nous vous invitons aussi à participer aux réunions, conférences prévues par l'Association Montessori de France ou d'autres organismes au sein de l'école ou ailleurs.

Une Association de Parents d'Élèves a été créée.

Celle-ci n'aura d'implication dans la vie de l'école que pour les temps hors apprentissage, soit : la garderie du matin, le temps du repas de midi, la garderie du soir, l'organisation de sorties et autres activités extérieures (après concertation et accord de l'équipe pédagogique), et tout autre tout événement festif (vide-grenier, fête de fin ou début d'année etc...) visant à promouvoir les relations entre les familles.

Elle n'aura aucun pouvoir décisionnaire sur tout le volet pédagogique, administratif et financier de l'École, qui reste la prérogative du Bureau de l'Association "*École Montessori de Cornebarrieu*" et de l'équipe pédagogique. Ceci dit, le Bureau et l'équipe pédagogique resteront ouverts à toute suggestion de la part des parents.

De même, deux représentants des parents se proposeront chaque année pour servir d'intermédiaire entre l'équipe pédagogique et les familles, et organiser des événements ou des participations parentales et venir observer les ambiances selon les règles d'observations montessoriennes.

Accompagnement pour les sorties

Lors de sorties à l'extérieur de l'École, les parents seront réquisitionnés pour aider et assister les éducateurs à encadrer le groupe d'enfants.

Fournitures

En début de chaque année scolaire, l'École fournira à chaque enfant un tablier neuf (3-6 ans), des chaussons et un cintre. Le lavage du tablier sera assuré par l'école. L'entretien du tablier (déchirures, accrocs, etc...) sera assuré par les parents, de même que son remplacement s'il est trop détérioré.

Si nécessaire, l'École modifiera ce fonctionnement (dans un sens ou dans l'autre), en ayant prévenu les parents au préalable.

Pour la cantine, l'École fournira également à chaque enfant une serviette de table en tissu, de même qu'un gant de toilette pour se nettoyer le visage.

Sieste (3-6 ans) : tout le nécessaire sera fourni par l'École.

Tout le matériel nécessaire pour les activités est fourni à l'enfant (crayons, craies, papiers, cahiers).

Si votre enfant rapporte à la maison un matériel quel qu'il soit ou un vêtement qui ne lui appartient pas, aidez-le à le rapporter en lui faisant prendre conscience qu'il manquerait à un autre enfant, ou à la classe.

Les vêtements ou affaires diverses, qui seront régulièrement "trouvés", seront mis à votre disposition dans l'entrée : n'oubliez pas de les récupérer.

En début d'année scolaire, un tiroir sera attribué à chaque enfant. Merci de veiller à ce que votre enfant le vide régulièrement (avec votre aide, mais uniquement s'il le souhaite). En effet, veiller à ce que les choses et les objets restent propres, ordonnés et bien rangés participe aussi à la philosophie Montessori et aide l'enfant à se structurer et à se poser.

Maladie - Traitements Médicaux

Il est interdit aux enfants d'avoir des médicaments (même homéopathiques) dans leurs affaires personnelles.

L'enfant malade (fièvre, très malade) restera chez lui et vous fournirez un Certificat Médical lors de son retour à l'École.

Au bout de 3 jours d'absence non justifiée, l'École a l'obligation de le signaler au Rectorat.

En cas de maladie contagieuse, les parents devront avertir l'école et présenter un **certificat médical** de réadmission au retour de l'enfant.

Le personnel de l'école n'est pas habilité à donner des médicaments aux enfants (sauf signature de décharge).

Si un traitement médical doit être administré à l'enfant pendant son temps de présence à l'école, les parents devront signer un protocole d'administration. Les parents fourniront alors le traitement prescrit, accompagné de l'ordonnance médicale au nom de l'enfant. La Directrice vérifiera avec le parent le contenu de cette prescription. Si l'enfant doit prendre un médicament régulièrement, les parents fourniront l'ordonnance prescrivant le traitement, de même que leur accord écrit.

Les parents s'engagent à prendre les RDV médicaux pour leurs enfants, de préférence **en dehors des jours et heures scolaires**, sauf urgence médicale, afin de ne pas déranger les enfants et les équipes pédagogiques dans leur travail.

RGPD- Loi Informatique et Liberté

Nous collectons à travers le règlement intérieur, les fiches d'inscriptions et autres documents de l'école, des données personnelles dans le cadre de la vie de l'école et de la gestion administrative de l'école. Nous conservons ces données dans le cadre légal en vigueur.

Conformément à la loi Informatique et Liberté et au Règlement général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD), vous disposez des droits d'accès, rectification, limitation, opposition, portabilité, effacement, oubli de vos données personnelles (sauf dans le cas du respect de nos obligations légales). L'effacement de vos données est automatique en fonction de la durée de conservation légale.

Vos données ne sont ni vendues, ni échangées, ni louées, elles sont conservées en interne dans la finalité précitée. Dans le cadre de la réalisation de nos services, certaines de vos données peuvent être confiées à nos sous-traitants ou administrations. Ces derniers se doivent de respecter le cadre légal en vigueur ce dont nous nous assurons.

Aucun transfert hors UE n'est envisagé.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de nos services à l'adresse mail suivante :

lamaisonmontessori@orange.fr.

En cas de litige, vous pouvez contacter l'autorité compétente à savoir la CNIL : www.CNIL.fr.

En signant ce règlement, ou en remplissant les fiches d'inscription ou de pré-inscription, vous autorisez l'école Montessori de Cornebarrieu à utiliser vos données dans le cadre explicité ci-dessus.

Annexes

- Un Projet d'Établissement à consulter dans l'école (la signature de ce règlement vaut acceptation tacite de votre part) ;
 - une autorisation parentale de droit à l'image ; une autorisation parentale de suivi médical et psychologique ;
 - une autorisation concernant les animaux, la production de fruits, légumes, œufs
 - et 1 fiche de liaison sanitaire à remplir par les parents,
- vous seront communiqués à l'inscription de votre enfant. Ces documents signés seront valables jusqu'à la sortie définitive de votre enfant de cette école, sauf modification entre temps, devant entraîner une nouvelle acceptation de votre part.

La Maison Montessori-école Montessori de Cornebarrieu est en lien avec :

- ï l'Association Montessori de France (A.M.F.) elle-même affiliée à l'Association Montessori Internationale (A.M.I.) ;
- ï le Centre de Formation l'Institut Supérieur Maria Montessori (I.S.M.M.) délivrant les diplômes internationaux Montessori (actuellement 3/6 ans et assistant Montessori - 0/3 ans et en prévision 6/12 ans) . (seules instances officiellement reconnues) ;
- ï de nombreuses autres écoles Montessori et éducateurs Montessori ;
- ï des Centres de Formation d'Éducateurs de Jeunes Enfants et de CAP petite enfance.

Pour aider et soutenir ces formations, l'école accueillera régulièrement des stagiaires.

Les éducateurs participent tous les ans à des formations continues Montessori ou psycho-pédagogiques.

La Charte des Etablissements Montessori est disponible sur le site de l'A.M.F. : l'École "*La Maison Montessori - École Montessori de Cornebarrieu*" espère pouvoir signer la charte des Écoles Montessori A.M.I. en France dès qu'elle en aura l'autorisation par l'A.M.F., après au moins trois ans d'existence et inspection.

L'école est inspectée par les inspecteurs de l'Education Nationale au moins tous les deux ans.

Fait à Cornebarrieu ce jour, le.....

L'école

Les parents

Signature et tampon

Nom, prénom, signature de chaque parent précédés de la mention « Lu et approuvé »